DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 20

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SIGRIST

Présents :
M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, Mme Sophie OTTENWAELDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoints au Maire
Mmes Marie-Antoinette SYLVESTRE, Anne BEZIER, Nadine GUTHAPFEL, M. Manuel DREISZKER, Mmes Linda ABDELNEBI, Manuela CRISTIANI, Sabrina DUSSOURD, Flavie MARTORANA, MM. Antoine TORTOSA, Laurent BECK, Mmes Anne-Catherine CARL-DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Damien SCHMITT, Conseillers municipaux

Absences excusées :
M. Jonathan WEBER donne pouvoir à Denis WACHBAR
Jean-Paul BARTH donne pouvoir à Marie-Antoinette SYLVESTRE
Marc DEYBER donne pouvoir à Marie-Christine LEGRAND
Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Raphaël JEUDY donne pouvoir à Manuel DREISZKER
Justine HUART donne pouvoir à Anne BEZIER
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Anne-Catherine CARL-DORIDANT

15. Divers

RAPPORTEUR : M. le Maire

15.1. Incendies : soutien aux communes sinistrées

DELIBERATION 24092026/17

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Châtenois tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.
Aussi, il est proposé au Conseil municipal que la commune de Châtenois contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, en versant 500€ à la Protection Civile.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
APPROUVE le soutien financier auprès de la Protection Civile, pour un montant de 500€.

Publié le : 09/10/2026 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.mairie-chatenois.fr/documents_administratifs/82130

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
PRECISE que la dépense est inscrite au BP2026, C/657382.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 01 octobre 2026

Stéphane SIGRIST
Le Maire,

Linda ABDELNEBI
La secrétaire de séance,



Publié le : 09/10/2026 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.mairie-chatenois.fr/documents_administratifs/82130